

INSCRIPTION

Examen professionnel fédéral de spécialiste de la sécurité dans les institutions de santé et du social 2025

Examens écrits : 05/02/2025
Date de report : 02/04/2025
Examens oraux: 05/03/2025 - 06/03/2025

Veillez retourner ce formulaire d'inscription par voie postale/électronique d'ici le 31.08.2024 au secrétariat d'examen :

H+ Bildung, Hintere Bahnhofstrasse 32, 5000 Aarau, Tel. 062 926 90 21, E-Mail: erika.windler@hplus-bildung.ch

1. IDENTITÉ

Nom

Prénom

Adresse privée

No. AVS

Rue, no

Téléphone

NPA

Lieu

Adresse électronique privée

Date de naissance

Lieu d'origine/canton (p.ex. Cully VD)

Adresse professionnelle

Institution

Téléphone

Rue, no

Adresse électronique professionnelle

NPA

Lieu

Langue d'examen :

Je souhaite recevoir la correspondance à l'adresse :

Je souhaite recevoir la facture à l'adresse :

2. A REMPLIR PAR H+ BILDUNG

Date de réception de l'inscription

Admission

Divers

3. ETUDES / FORMATION SCOLAIRE

Formation scolaire / apprentissage / activité professionnelle / études (si manque de place, prière de joindre une feuille supplémentaire)

du	au	Titre de la formation

Formation continue (cours cadre etc.)

du	au	institution

Participation aux séminaires de préparation (p.ex. Espace Compétence)

4. CARRIERE PROFESSIONNELLE

Activité professionnelle

du	au	fonction

Fonction actuelle / emploi (hôpital, position)

depuis	position	entreprise

5. ANNEXES (ART. 3.2 DU RÈGLEMENT)

L'inscription doit comporter :

- a) un CV
- b) des copies des diplômes et certificats de travail ainsi qu'une attestation de travail du poste actuel
- c) la mention de la langue d'examen souhaitée
- d) une copie de la carte d'identité

6. REMARQUES

En s'inscrivant, le candidat / la candidate accepte le règlement de l'examen professionnel fédéral de spécialiste de sécurité dans les institutions de santé et du social.

Conditions d'admission (art. 3.3 du règlement de l'examen):

Sont admis à l'examen les candidat(e)s qui

- a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité dans les branches Commerce, Bâtiment ou Industrie ou d'un diplôme équivalent
- et
- b) peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dont 2 consacrés à des tâches de sécurité dans les institutions de santé ou du social ou d'une activité professionnelle principale d'au moins 4 ans dans le domaine de la sécurité dans d'autres branches.

Les candidat(e)s sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen selon le point 3.41 dans les délais et de la remise d'une instruction complète et du travail de projet "Concept de protection incendie".

La décision d'admission à l'examen sera communiquée au candidat / à la candidate par écrit au moins trois mois avant le début de l'examen. Une décision négative comprend une justification et des instructions sur le droit de recours.

La **taxe pour l'examen** 2025 se monte à 2'150 CHF + frais SEFRI de 50 CHF.

J'autorise la publication de mon nom, du nom de mon employeur au moment de l'examen ainsi que ma photo sur le site internet de H+ Bildung.

Oui Non

Lieu et date

Signature
